

F-86 destinés au principal élément de combat de cette organisation, qu'on est en voie de constituer en Europe.

Dans bien d'autres domaines, on trouve des exemples frappants de l'importance que revêt, pour nos alliés de l'OTAN, le rôle que peut jouer notre jeune nation, dans l'élaboration de cette force commune. Le député affirme que le discours du trône mentionne l'existence de certains indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial. Il a ajouté que plusieurs journaux avaient commenté ce passage qu'à son avis il serait sage de redresser. Son discours donnait à entendre, et je suis de son avis, qu'il nous faut éviter tout excès d'optimisme quant à la situation actuelle; mais je ne vois pas, dans le discours du trône, ce qui pourrait encourager quiconque à un optimisme béat. Voici ce qu'on y trouve:

Vous reprenez vos travaux comme représentants du peuple canadien à un moment où la tension internationale continue à se faire sentir. Néanmoins, grâce à la ferme résistance de nos troupes et de celles qui combattent à leurs côtés en Corée, grâce aussi à la puissance croissante des forces de la liberté en Europe, il existe certains indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial.

Mes ministres sont persuadés qu'une paix durable ne peut être assurée qu'aussi longtemps que les forces réunies du monde libre continueront de s'accroître et de se maintenir.

On n'a jamais eu l'intention de laisser entendre qu'il était possible de diminuer nos efforts tendant à la constitution et au maintien des forces intégrées des nations libres en Europe. Je ne veux pas me poser en expert militaire, mais en ma qualité de citoyen Canadien, je ne crois pas qu'il y a à l'heure actuelle, sur le continent européen, suffisamment de troupes alliées pour résister à une agression des armées soviétiques. Je suis bien convaincu qu'il faut continuer à constituer cette armée, puis à la maintenir, à titre de prime d'assurance contre une guerre qui pourrait éclater dans cette importante région du monde libre.

Une autre question qu'a traitée l'honorable député et que je crois devoir examiner d'une façon plus détaillée, est celle de la prétendue imposition excessive. J'ai noté une expression qu'il a employée, et qui, j'en suis certain, ne correspond pas exactement à ce qu'il avait à l'esprit. Il a déclaré que la population était imposée d'une façon excessive, qui dépassait de beaucoup le montant autorisé par le Parlement. L'honorable député sait, cependant, comme nous le savons tous, que le Parlement n'autorise aucun montant d'impôt. Le Parlement autorise d'une part certaines dépenses, et, d'autre part, certains taux d'imposition. Ces taux d'imposition s'appliquent à une base prévue.

Une fois ces taux autorisés, ils rapportent plus qu'on ne l'avait prévu, si l'activité économique de la nation est plus grande qu'on ne l'avait supposé à un moment où l'économie était moins active. L'inverse est également vrai, comme l'a souvent signalé le député de Greenwood (M. Macdonnell). Je me souviens qu'en une occasion il avait certaines appréhensions; il s'était dit heureux de constater le grand optimisme du ministre des Finances (M. Abbott). Mais il n'était pas convaincu que cet optimisme fût fondé et il se demandait avec beaucoup d'inquiétude ce qui arriverait si le produit national brut diminuait légèrement au lieu d'augmenter.

M. Macdonnell (Greenwood): Il y a plusieurs années de cela.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, c'était aussi récent que 1950 et la même inquiétude existait dans une large mesure en 1951. L'avertissement du député de Greenwood m'avait passablement impressionné car les membres de son parti ne sont pas seuls à reconnaître son expérience, sa grande sincérité et l'objectivité qu'il apporte aux examens qu'il fait, à l'occasion, de notre situation financière. Cette année-là, les taux avaient été établis en fonction d'un produit national brut de 20 milliards de dollars en vue de rapporter trois milliards et deux tiers environ. Bien que ces prévisions fussent jugées optimistes, le produit national brut fut de vingt et un milliards et un quart et ces mêmes taux d'imposition rapportèrent environ 300 millions de dollars de plus qu'on n'avait prévu.

Mon honorable ami dit qu'on n'a pas déclaré de façon explicite que nous percevions des impôts pour réduire notre dette nationale. Non, il n'y a pas eu de telle déclaration mais n'y a-t-il pas au Canada une foule de gens qui, une bonne année, se découvrant plus prospères qu'ils ne s'y attendaient, estiment, s'ils ont contracté un prêt hypothécaire ou quelque autre dette, que c'est vraiment le moment d'effectuer un versement? Le Parlement a pensé que si le produit national brut atteignait vingt milliards, il serait bon d'en prélever à peu près 18½ p. 100 pour acquitter les dépenses courantes du pays et que ce ne serait pas là imposer au peuple un fardeau intolérable. Quand le produit national brut a dépassé les prévisions d'un montant d'un milliard et demi, on a pu affecter 18½ p. 100 de l'excédent du produit national brut à la réduction d'une partie de la dette qu'il a fallu contracter sous la tension et dans les conditions des années de guerre sans imposer de privations au contribuable. Il en a été de même l'année suivante.

L'honorable député craint,—et je crois que ce n'est pas là un terme trop fort,—que cela ne se renouvelle cette année. Pour ma part,